



CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN D'ALTKIRCH

ENTRE

La Ville d'ALTKIRCH représentée par son maire Monsieur Nicolas JANDER,

La Communauté de Communes Sundgau représentée par son Président Gilles FREMIOT,
ci-après les « collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'État représenté par Louis LAUGIER, préfet du Haut-Rhin,

AINSI QUE

Le Conseil Régional de la Région Grand Est représenté par son Président Jean ROTTNER,

La Collectivité Européenne d'Alsace représentée par son Président Frédéric BIERRY.

Il est convenu ce qui suit.

CONTEXTE

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (ministères, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), Banque des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), CEREMA, Agence de la Transition Ecologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la Région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires.

La commune d'Altkirch a été labellisée au titre du programme "Petites Villes de Demain" et informée par un courrier de Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 11 décembre 2020.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention d'adhésion Petites Villes de Demain ("la Convention") a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites Villes de Demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention.

La présente Convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation du comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Plan Territorial de Relance de Transition Écologique (PTRTE) qui sera conclu entre la Communauté de Communes Sundgau, la Région Grand Est, l'État et leurs partenaires.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES

Les parties s'engagent à mettre en œuvre ce qui est possible afin de permettre la concrétisation du programme Petites Villes de Demain par la mise en œuvre des actions inscrites dans la convention.

L'État s'engage à :

- Animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
- Désigner au sein des services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- Étudier les possibilités de co-financement des actions inscrites dans le plan d'actions de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État ;
- Mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

Le **Conseil régional Grand Est** s'engage à :

- participer au réseau des partenaires du programme,
- mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité),
- permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des Territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites Villes de Demain.

Les **collectivités bénéficiaires** s'engagent à :

- Mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre ;
- Ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement...) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- Signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente Convention.

La **Collectivité européenne d'Alsace** s'engage :

- dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial notamment ceux liés à sa future contractualisation avec les collectivités locales. En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets

En outre, les **partenaires financiers** (différents ministères, ANCT, Banque des Territoires, ANAH, CEREMA, ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires,

- Mobiliser leurs ressources humaines et financières afin de permettre la réalisation des actions entrant dans leurs champs d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES COLLECTIVITES

Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à s'organiser comme suit afin de pouvoir assurer le pilotage de l'élaboration du projet et la définition de la stratégie conduisant à l'élaboration de l'ORT :

- Mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et de leurs services en renforçant les coopérations et mutualisations de moyens déjà en place ;
- L'installation dès la signature de la convention d'un comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites Villes de Demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mis en œuvre de certaines missions (cf. Annexe 1 "rôle et missions de référence du chef de projet PVD"). Le chef de projet rendra compte de ses travaux par la rédaction de rapports transmis aux membres du comité de projet.
- L'appui d'une équipe projet sous la supervision du chef de projet Petites Villes de Demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et des actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et d'outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre avec un suivi régulier du projet englobant une approche transversale de l'aménagement du territoire ;
- L'intégration des enjeux et objectifs de transition écologique au projet notamment ... développement des mobilités douces / rénovation énergétique / sobriété énergétique / lutte contre l'artificialisation des sols / gestion économe de la ressource en eau ... tout en veillant à une vision cohérente et transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerces, agriculture...) et en identifiant les acteurs du territoire (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) afin de permettre une mise en œuvre des actions rapidement ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet devra être posée comme base de travail et les modalités d'association arrêtées lors de la première réunion du comité de projet ;
- La communication des actions se fera à chaque étape du projet et fera l'objet d'un plan de communication défini en comité de projet.

ARTICLE 4 : COMITÉ DE PROJET

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par le représentant de l'État, le Président de la Communauté de Communes Sundgau et le maire de la Ville d'Altkirch.

L'État représenté par le Préfet de département et/ou le "réfèrent départemental de l'État" désigné par le Préfet y participent nécessairement.

Les partenaires financiers, techniques ou encore locaux y sont invités et représentés sur proposition du Préfet, du Président ou du Maire.

Le Comité de Projet valide les orientations et suit l'avancement du projet, à cet effet il se réunira de façon formelle a minima une fois par trimestre mais les membres sont en contact permanent afin de garantir une bonne dynamique du Projet.

Une équipe projet technique sera mise en place et pilotée par le chef de projet et se réunira avec les acteurs du territoire selon les besoins d'avancement du projet. Les travaux de cette équipe projet seront transmis au Comité de Projet.

ARTICLE 5 : DURÉE, ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour une durée de 18 mois maximum à compter de la date de sa signature.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers, techniques et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

A tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter le comité de projet et après validation du Comité Régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention d'ORT met fin automatiquement à la présente convention.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et notamment indiquer les secteurs d'intervention, le contenu, et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

ARTICLE 6 : ÉTAT DES LIEUX

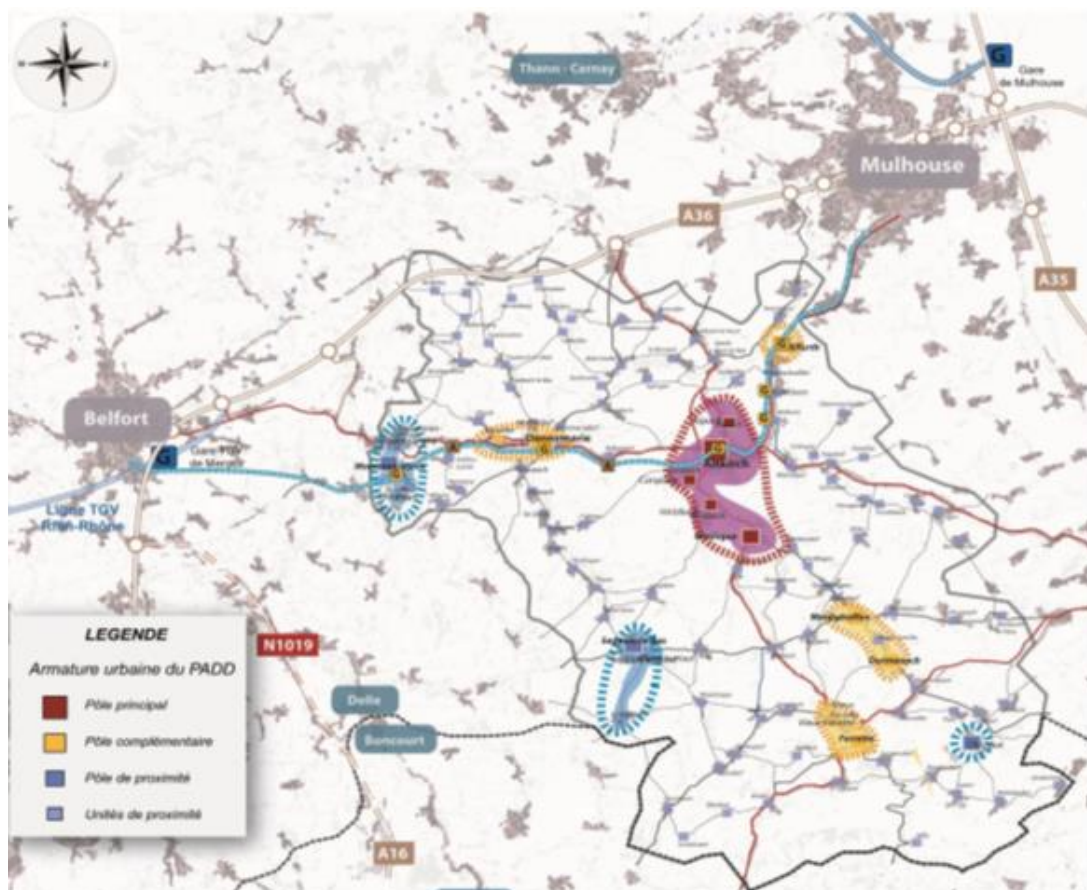
6.1. Évolution et situation du territoire

Le Sundgau est un territoire à dominante rurale, qui vit sous l'influence des agglomérations mulhousienne, belfortaine et bâloise, tout en conservant son identité propre. La situation territoriale est plutôt privilégiée et connectée grâce à des infrastructures d'envergure nationale et internationale : A36 (Beaune - Mulhouse), A35 (Bâle -Strasbourg), TGV Rhin -Rhône (gare de Mèroux), TGV Est (gare de Mulhouse), EuroAirport ...

Le territoire du Sundgau est couvert par deux communautés de communes : la CC Sundgau et la CC Sud Alsace Largue (dont le bourg centre Dannemarie est également lauréat Petites Villes de Demain).

Au sein de ce territoire, Altkirch fait office de « capitale » et assure une centralité reconnue et base de l'armature territoriale sundgavienne de par son :

- poids de population : 6 000 habitants soit près de 15 % de la population de la CC Sundgau,
- croisement des axes de communication majeurs (D419 et D432) constituant ainsi un carrefour sundgavien,
- pôle principal d'équipements (en liaison avec Carspach notamment au niveau du Quartier Plessier),
- pôle commercial (zones commerciales, commerces de centre-ville),
- Pôle d'emplois (principaux employeurs du Sundgau y sont présents),
- Représentation du territoire (sous-préfecture, équipements sportifs et culturels, lycée...).



Source : SCOT Pays du Sundgau, 2017

Altkirch, du fait de sa situation stratégique au sein du Sundgau, s'est développée en concentrant des fonctions extra-communales et a attiré des ménages aux profils socio - démographiques diversifiés sous « l'ère industrielle » (schématiquement : ouvriers et cadres, ce qui se ressent dans la typologie des quartiers construits à l'époque). Cette situation évolue actuellement vers une population plus qualifiée, à la recherche d'une commune où il fait bon vivre, c'est à dire proposant des logements de qualité, à haute performance énergétique, des espaces végétalisés, récréatifs, soucieux de la préservation de la biodiversité, des équipements, un accès à l'emploi pas trop contraignant, etc. Ces populations sont particulièrement en demande d'une nouvelle urbanité, à laquelle les composantes actuelles d'Altkirch répondent en partie ; le centre ancien étant une entité à part entière.

Ses atouts sont le caractère patrimonial, la présence encore importante de commerces et la présence du végétal dans un tissu médiéval. La couronne verte met en valeur l'ensemble de la ville. Au sud, la présence de nombreux équipements forme un ensemble cohérent, mais qui pâtit d'un manque de lien entre eux et avec le centre ancien. Le secteur autour de la Halle au Blé, et jusqu'à la rue JJ Henner est une porte d'entrée importante du centre bourg. Il est aussi le secteur de lien entre le centre bourg et le pôle d'équipements culturels et scolaires. La gare en contrebas du centre bourg se retrouve un peu à l'écart, de même que le quartier Plessier, qui accueille le siège de la communauté de communes ainsi que plusieurs administrations (Pôle Emploi, Collectivité Européenne d'Alsace, Chambre d'Agriculture, Médecine du travail...) ainsi que de nombreuses activités économiques. La contrainte topographique renforce ces écarts. La ville présente ainsi de nombreux aspects positifs qui sont cependant répartis dans des secteurs qui apparaissent déconnectés. L'enjeu est de rendre plus lisible le lien entre le centre ancien et les pôles d'équipements, ainsi qu'entre la gare et ces mêmes pôles. Il s'agit également de mieux définir le rôle des espaces publics. En ce sens, la place de la Halle au Blé est le lieu stratégique qui doit permettre l'amélioration des liens entre centre ancien et quartiers des équipements.

Toutefois, comme de nombreuses Villes centre-bourg, Altkirch présente quelques fragilités, étant confrontée à des vacances commerciales, à la disparition des services publics, à un phénomène de paupérisation en cœur de ville. Le programme Petites Villes de Demain permettra ainsi de financer le programme d'actions envisagé dans le cadre d'Altkirch 2030, programme initié en 2017, qui sera plus largement développé par la suite.

Le territoire de la CC Sundgau a la particularité de voir cette centralité partagée par d'autres pôles dits complémentaires ou secondaires, mais ayant leur influence en terme de bassin de vie sur le territoire et un impact local très fort : Illfurth, Hirsingue, Waldighoffen - Durmenach, Ferrette - Vieux Ferrette, Oltingue.

Ces communes engagent également des actions de revitalisation et d'amélioration de leur cadre de vie afin d'améliorer leur attractivité. Même si elles n'ont pas été retenues dans le programme Petites Villes de Demain, leurs actions méritent d'être recensées et d'être intégrées dans l'approche stratégique et transversale d'une ORT à l'échelle du territoire car un appui financier leur est nécessaire pour mener à terme leurs projets respectifs.

Le principal enjeu du territoire est de renforcer son attractivité par, notamment :

- une amélioration de l'accès aux services et aux soins,
- un accès au logement par un renouvellement du parc immobilier, une adaptation du logement aux populations les plus vulnérables et une rénovation énergétique adaptée,
- une prise en compte de l'enjeu environnemental dans les questions relatives à la santé (amélioration de la qualité de l'air, de l'eau / dialogue avec la population sur les enjeux),
- l'amélioration de la mobilité sur le territoire,
- un développement de l'activité économique raisonné et adapté,
- la préservation et la valorisation des patrimoines historiques et naturels.

6.2. Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1. Documents d'urbanisme, de planification applicables

La Région Grand Est est dotée d'un **Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** approuvé le 24 janvier 2020.

Le territoire de la Communauté de Communes Sundgau est couvert par le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** adopté le 10 juillet 2017 définissant un avenir sur 20 années pour le territoire.

La commune d'Altkirch est concernée par un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (secteur d'Altkirch) approuvé le 12 décembre 2019.

Le territoire de la CC Sundgau est couvert par 2 PLUi approuvés (dont un en révision) : PLUi du secteur d'Altkirch et PLUi du Secteur d'Illfurth. Un PLUi est en cours de finalisation : PLUi du secteur d'Ill et Gersbach. Une étude menée par l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin est en cours afin de définir une sectorisation des PLUi cohérente à l'échelle du territoire de la communauté de communes car deux secteurs (Jura Alsacien et Vallée de Hundsbach) ne sont actuellement pas couverts.

Un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** a été élaboré en interne à la CC Sundgau et adopté le 12 mars 2020. Ce PCAET comprend un vaste programme d'actions et sa mise en œuvre, en interaction avec de nombreux acteurs du territoire dont les principaux sont les communes. Cette mise en œuvre concrète d'actions nécessitera un accompagnement financier.

6.2.2. Programmes et contrats territoriaux

Plusieurs contractualisations avec des partenariats nationaux, régionaux ou départementaux sont engagés ou en voie de l'être à l'échelle du territoire. Ces contrats ou conventions territoriaux permettent d'englober avec une vision globale, cohérente et partagée des actions répondant aux principaux enjeux territoriaux : amélioration de la qualité de l'eau et prise en compte des conséquences du réchauffement climatique, développement du milieu économique,

amélioration de l'accès aux soins et à un cadre cohérent et adapté en matière de santé, amélioration de la capacité d'accueil et d'accompagnement des jeunes...

Parmi ces contrats et conventions on peut notamment citer à l'échelle du territoire :

- **Contrat Territoire Eau Climat** : porté par la CC Sundgau dont les cosignataires sont les syndicats de rivières et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Programme d'actions 2020 –2023



- **Contrat Local de Santé** : porté par la Ville d'Altkirch dont les cosignataires sont : Etat, ARS, CEA, RGE, MSA, CPAM, GHRMSA, UGECAM, CCS. Programme d'actions en cours de validation

La structure du plan d'actions



Une extension du Contrat Local de Santé à la Communauté de Communes Sundgau est en cours de mise en œuvre.

En outre, la CC Sundgau s'engage auprès de la Région Grand Est pour le déploiement de la télémédecine.

- **Convention territoriale Globale** (enfance-jeunesse / CAF) 2020-2024

Cette démarche fondée sur le partenariat avec la CAF a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

- En matière de **Développement économique** : Pacte Offensive Compétitivité Emploi (Région Grand Est) / Territoires d'Industrie (Région Grand Est) / programme d'Economie circulaire - Ecologie Industrielle Territoriale (Région / ADEME)
- **Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux 68**

La CC Sundgau s'est engagée par conventionnement en 2018 dans le dispositif PIG Habiter Mieux 68, piloté par le département du Haut-Rhin (maintenant par la Collectivité Européenne d'Alsace) et l'ANAH, permettant de mobiliser des aides financières à destination des propriétaires pour l'amélioration de l'habitat. La CC Sundgau participe au repérage des ménages en précarité énergétique via le PETR du Sundgau, communique sur les aides mobilisées dans le cadre du PIG « Habiter Mieux 68 » sur son site internet, sa page Facebook et à travers les bulletins municipaux, participe à la distribution de flyers et affiches (matrice mise en forme par CITIVIA).

En cours d'élaboration : **Pacte Territorial de Relance Transition Écologique** co-signé par la CC Sundgau, la Région Grand Est et l'Etat. Programme d'actions 2021-2027. Le recensement des actions est en cours de finalisation (actions notamment sur les thématiques : accès aux soins et aux services / mobilité / transition écologique / culture / sport / développement économique et touristique).

En cours de réflexion : **convention territoriale de développement culturel** (Région - CEA – DRAC – Éducation Nationale) – **Contrat de Territoire Lecture** (CEA – DRAC)

6.2.3. Projets et opérations d'urbanisme

La Ville d'Altkirch s'est engagée de manière ambitieuse dans une réflexion de revitalisation nommée **ALTKIRCH 2030**.

Initié en 2017, le projet Altkirch 2030 est entré dans le vif du sujet en juin 2018, avec une première phase de six mois consacrée aux études diagnostic et à la concertation. Ainsi, de juin à décembre 2018, citoyens, acteurs du territoire et spécialistes ont travaillé sur trois sujets : l'urbanisme au sens large, cadre de vie et habitat compris, le commerce, ainsi que les mobilités (ou déplacements). Des données statistiques et les ressentis des habitants et acteurs ont été collectés, compilés et synthétisés pour en tirer un portrait de la ville. Un instantané, révélateur des difficultés rencontrées mais aussi des points forts sur lesquels s'appuyer.

Le programme d'actions porte notamment sur le réaménagement du centre-ville ancien, avec le redéploiement du parking de l'Eglise (afin d'augmenter et améliorer l'offre de stationnement), l'aménagement d'un parc (à l'arrière de la Mairie, occupant un espace en friche depuis 30 ans, pour offrir un lieu de détente et de repos aux habitants du centre-ville), la restructuration de la Place de la République (avec la suppression de tout stationnement, pour rendre la place au piéton, en faire un lieu de convivialité et de rencontre), ainsi que sur la révision du plan de circulation (prenant en compte l'évolution des besoins et des comportements) et l'aménagement de modes de déplacements doux.

Le territoire de la CC Sundgau a été identifié par la DREAL Grand Est afin de réaliser une **étude de caractérisation des logements** en vue d'aboutir suite à l'établissement de la typologie des logements de la CC Sundgau à l'élaboration d'un guide méthodologique d'appui à la rénovation. Cette démarche participative permettra d'obtenir une vision actualisée et adaptée sur laquelle Petites Villes de Demain et l'ORT pourront s'appuyer afin d'aboutir à des actions concrètes de rénovation énergétique sur le territoire.

Dans le cadre d'Altkirch 2030, la Ville a également engagé 2 études complémentaires :

- Une campagne d'audits énergétiques des principaux bâtiments de la ville, programme soutenu par la Région Grand Est,
- Une étude prospective de l'évolution de la démographie scolaire, afin de faire évoluer les outils mis à la disposition des élèves de maternelle et de primaire de façon pertinente.

La Ville procède également à la réhabilitation de l'ancienne école maternelle des tilleuls, pour en faire un pôle à vocation sociale et scolaire. Ce bâtiment, se voulant exemplaire en termes énergétiques, hébergera la Maison des adolescents, le CIO, le centre de médecine scolaire, diverses associations à vocation sociale, et, potentiellement, le CMPP, Centre Médico-Pédo-Pédagogique.

6.3. PROJET DE TERRITOIRE : STRATÉGIES ET ACTIONS A ENGAGER CONCOURANT A LA REVITALISATION

L'état des lieux succinct présenté ci-dessus devra être conforté par le chef de projet PVD/ORT par une vision globale et transversale permettant de définir de manière concertée avec les acteurs représentés dans le comité de projet une stratégie de revitalisation efficiente apportant les moyens financiers nécessaires à la concrétisation d'actions.

Afin d'enrayer les phénomènes cumulatifs de fragilité et de perte d'attractivité des centres bourgs du territoire, la stratégie de revitalisation attendue sur le territoire devra concourir à :

- Mettre en œuvre des actions concrètes efficientes favorisant l'attractivité du territoire,
- Favoriser la revitalisation des centres villes (par le soutien aux actions du programme ALTKIRCH 2030 notamment),
- Mettre en œuvre une stratégie de revitalisation du commerce de centre-ville,
- Favoriser la rénovation qualitative, énergétique et esthétique de l'habitat ancien,
- Mettre en œuvre une stratégie patrimoniale (patrimoine historique et naturel) ambitieuse,
- Améliorer la mise en valeur des espaces publics, des abords des patrimoines bâtis et naturels,
- Revisiter le plan de circulation et la stratégie de stationnement, inciter à la pratique des modes de déplacements doux,
- Intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans les actions de revitalisation.

Le programme Petites Villes de Demain permettra aux collectivités retenues de finaliser le projet de territoire en bénéficiant de l'expertise et de l'accès privilégié à l'offre de services du programme.

Une formalisation du projet en Opération de Revitalisation du Territoire permettra de bénéficier d'appuis juridiques et techniques induits pour l'étude des actions envisageables en termes de revitalisation des centres bourgs du territoire (accès aux financements Denormandie, modalités de facilitation d'implantation des commerces en centre-ville, ...).

Les outils mobilisables dans le cadre des ORT et les stratégies mises en œuvre grâce au financement de l'ingénierie du programme « Petites Villes de Demain » trouvent également des résonances avec des programmes et actions coordonnés par le Pôle d'Équilibre Territorial du Pays du Sundgau.

Il s'agit entre autres du Schéma de Cohérence Territoriale, du programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), du Plan de Paysage, de la coordination de programmes de financements tel que LEADER ainsi que les prestations d'urbanisme durable.

La ville d'Altkirch est également la « capitale fonctionnelle » du bassin de vie Sundgauvien (représentant 72 000 habitants, 108 communes), périmètre sur lequel s'exercent les missions du Pays du Sundgau, déléguées par les deux Communautés de Communes membres (CC Sundgau et CC Sud Alsace Largue).

En tant que ville centre du territoire du Sundgau, les politiques développées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » s'inscriront dans une logique de réciprocité entre la ville d'Altkirch et les 107 autres communes du territoire. Parce que la ville d'Altkirch ne constitue pas un îlot dans le Sundgau mais qu'elle est au contraire une pièce maîtresse de l'écosystème territorial Sundgauvien.

Le Pays du Sundgau pourra donc également être mobilisé dans la conduite d'actions du programme.

6.4. BESOINS EN INGIÉNÉRIE ESTIMÉS

Un chef de projet dédié au programme Petites Villes de Demain conduira l'équipe projet et organisera les instances de suivi et de pilotage.

Portage du poste : Communauté de Communes Sundgau

Animation – coordination PVD : 1 chargé de mission – financement sollicité

Mobilisation ingénierie transversale et intercommunale : chargés de mission de la ville d'Altkirch et de la CC Sundgau (urbanisme - environnement - développement économique - tourisme - culture ...)

La Caisse des Dépôts pourra apporter son expertise par des études dites flash afin de conforter le diagnostic établi par les collectivités bénéficiaires.

A Altkirch, le 6 juillet 2021

Pour l'Etat

Le Préfet du Haut-Rhin

Louis LAUGIER

Pour la Ville d'Altkirch

Pour la Communauté de Communes
Sundgau

Nicolas JANDER

Gilles FREMIOT

Pour la Région Grand Est

Pour la Collectivité Européenne d'Alsace

Jean ROTTNER

Frédéric BIERRY

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

ROLE DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Tout au long du programme Petites Villes de Demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial.

Il coordonne la conception du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la Petite Ville de Demain dont il est chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites Villes de Demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet puisse orchestrer son action de manière transversale au sein des services des collectivités. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et les élus référents du projet de revitalisation.

MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Participer à la conception du projet de territoire et en définir sa programmation

- Recenser les documents de stratégies territoriales, les études et projets en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager les enjeux ;
- En lien étroit avec les élus référents, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, ...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville ;
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations ;

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires

- Coordonner l'équipe projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants / usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

- Participer aux rencontres et échanges ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

Cofinancement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (1 ETP à 75%).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH/RU. Les missions suivies d'un * font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE EQUIPE TECHNIQUE PROJET

Prénom Nom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Lionel CRISEO	Ville d'Altkirch	Direction	Lionel.criseo@mairie-altkirch.fr	
Claire BLIND	Communauté de Communes Sundgau	Directrice du Pôle Attractivité	c.blind@cc-sundgau.fr	06 48 39 97 36